

PREVENTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMARCHE SOSED

*La loi 76 – 629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.
Les lois sur l'eau et le bruit sont appliquées.*

Nous adhérons à la démarche SOSED :

Schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets.

Véhicules

Un suivi au garage IVECO pour le contrôle de fuites éventuelles d'huile ou de gazole sont réalisés régulièrement et solutionné pour le cas de détection.

Machines de Peinture

Le rinçage et le nettoyage des machines ne se font qu'expressément dans nos dépôts pour les résidus (diluants et résidus de peinture) soient récupérés afin d'être enlevés et traités par une entreprise spécialisée.

Matériels Thermoplastique

Contrôle régulier des fuites d'huile et de carburant. Ramassage des excédents de thermoplastique tombés au sol ou dû au burinage de bavures éventuelles sur les marquages.

Les reliquats et déchets

Les pots de peinture et les restes d'enduit à froid vides sont récupérés et stockés à l'intérieur des véhicules afin d'être acheminés en fin de journée vers le dépôt.

Quant a l'enduit à chaud, il reste en permanence dans le fondoir car il est réutilisable, c'est un produit sans déchets (sacs thermofusibles).

Les gravats, les enrobés brûlés sont ramassés à la pelle et au balai et placés dans des sacs prévus à cet effet et sont ensuite acheminés au dépôt.

ET ENSUITE ?

Notre démarche écologique

[Une démarche de bon sens, appliquée avec naturel par tous les personnels conscients des dangers éventuels pour eux-mêmes comme pour l'environnement. Cette démarche existe depuis que la société GET'COM emploie des hommes de terrain...](#)

